

**ASSEMBLÉE NATIONALE**  
3 juillet 2017

---

RENFORCEMENT DU DIALOGUE SOCIAL - (N° 4)

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° AS33

présenté par  
M. Vercamer

-----

**ARTICLE 2**

Compléter l'alinéa 5 par les mots :

« dans la limite de 30 % des effectifs de ces organes ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Il est souhaitable d'assurer un équilibre des représentations au sein des organes d'administrations et de surveillance des sociétés visées par les dispositions de cet alinéa.